

INFORMATIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

APPEL À VIGILANCE - POLLUTION SONORE

La saison est propice pour tondre la pelouse ou effectuer des travaux de bricolage. Veiller à respecter les horaires suivants, pour le bien de tous.



Les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis :
de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés :
de 10h à 12h



VIGILANCE SÉCHERESSE



La Préfète de la Creuse, Anne Frackowiak-Jacobs, a décidé de maintenir la **vigilance sécheresse jusqu'au 12 juin**.

Les captages pour l'eau potable sont en baisse. Les volumes sont inférieurs de 20% en moyenne par rapport à l'an dernier à la même époque.

Le comité de suivi de l'eau se réunira le 7 juin, pour réévaluer l'état de la ressource en eau.

BOITE À LIVRES

Venez **emprunter ou déposer** vos livres dans la toute nouvelle boîte à livres !



(installée près de la boucherie Delacou)

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers et des collectivités est interdit toute l'année et dans tout le département, y compris dans des incinérateurs individuels ou collectifs, par **arrêté n° 23-2019-07-03-002 du 3 juillet 2019**. Cette disposition s'applique aux particuliers et aux collectivités territoriales.



Le saviez-vous ?

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux **polluants en quantité importantes dont les particules qui véhiculent des composés toxiques, et cancérigènes**.

Les particules fines sont un facteur majorant du nombre et de l'intensité des crises d'asthme et d'allergies. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : **environ 48 000 décès anticipés en France dont 3 500 en Nouvelle-Aquitaine** (Santé Publique France Juin 2016).

Les particuliers, comme les professionnels, sont invités à composter leurs déchets verts, les broyer ou les déposer en déchetterie.

Un service de broyage est proposé par EVOLIS 23.

Pour information, une végéterie sera bientôt ouverte et accessible pour tous les habitants de la commune de Bonnat.

Le brûlage des végétaux peut être autorisé **uniquement** sur dérogation et en l'absence de vent et de pollution de l'air.

DEMANDE CNI/PASSEPORTS

Afin de gagner du temps lors du rendez-vous en mairie, vous pouvez préremplir votre pré demande en ligne, de chez vous, grâce à la mise en place d'un **téléservice dédié**.

Pour vos demandes de passeports et de carte nationale d'identité (CNI), pensez à la pré demande en ligne !



Cette démarche n'est pas obligatoire, mais **fortement conseillée** car elle présente de nombreux avantages :

- Gain de temps pour l'usager lors de son RDV en mairie,
- Fiabilité des données saisies par l'usager et récupérées directement par la mairie,
- Sécurisation des informations,
- Gratuité du dispositif de saisie des données,
- Simplicité d'utilisation avec la création d'un compte en quelques minutes auprès du site de l'Agence Nationale des titres sécurisés.

Pour effectuer cette démarche avant votre rendez-vous en mairie, rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr/>



Agence nationale des titres sécurisés

Le site de l'État pour vos démarches de carte d'identité et de passeport

SÉCURITÉ

OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS



Les personnes de plus de 65 ans représentent plus de 20% de la population française, mais demeurent en proportion davantage victimes d'escroqueries ou de cambriolages.

Comment s'inscrire à l'Opération Tranquillité Seniors ?

Vous êtes senior et souhaitez bénéficier gratuitement de l'Opération Tranquillité Seniors ? Des personnes de votre entourage (parents, grand-parents...) sont vulnérables ? Rendez-vous dans la gendarmerie dont vous dépendez pour vous inscrire.

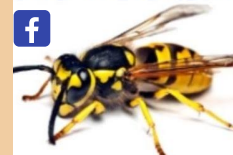
L'Opération Tranquillité Seniors, c'est quoi ? Des patrouilles plus régulières autour des logements signalés, des visites de gendarmes à votre domicile, des conseils de prévention, etc.

SERVICES

DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

ALLO FRELONS, entreprise familiale basée à Gouzon (23) et travaillant avec des partenaires locaux, vous propose ses services de destruction de **nids de frelons asiatiques** afin de protéger les abeilles et la biodiversité tout en respectant les normes environnementales et sanitaires en vigueur.

allo-frelons.fr



06 75 36 24 05

SORTIR

LA CHORALE DELVAL

DIMANCHE 18 JUIN

17h30

TRANSCHORALE - EXPRESS

Départ
1950

Terminus
1970

Salle des fêtes
de Bonnat

Tarif libre



CINÉMA

MERCREDI 28 JUIN

20h30

CHEMINS NOIRS

SALLE DES FÊTES
DE BONNAT



FESTIV'BANDA 2ÈME ÉDITION

SAMEDI 1ER JUILLET

18h

Stade Charles
Chareille



VIE CULTURELLE

MÉDIATHÈQUE MILLE PAGES

Mille Pages
édiathèque

Exposition de dessins et peintures
Laurent Guillot

du 03 juin au 01 juillet

Rencontre avec l'auteur
vendredi 02 juin à 17h



APRÈS-MIDI JEUX

On va vous faire découvrir
de nouveaux jeux !

Mardi 20 juin à partir de 14h30

Ouvert à tous ! Petits et grands !



LE CHAI



L'ouverture mensuelle du samedi se fera le 1er juin de 10h à 17h.
C'est l'occasion de découvrir les locaux, vous inscrire aux activités, et proposer vos projets !

Animations du mois :

- Jeudi 1er juin, 10h-12h, Soutien numérique pour parents d'élèves :** Venez poser toutes vos questions et trouver de l'aide sur les outils numériques autour de la scolarité de vos enfants.
- Jeudi 8 juin, 12h30, Repas partagé :** Amenez votre repas et/ou de quoi partager avec les autres !
- Mardi 20 juin, à partir de 14h, Permanence d'information sur la Validation des Acquis de l'Expérience par la CCI (sur inscription)**
- Jeudi 29 juin, 14h, « Reprise et création d'entreprise »** Information collective par la CMA

Ateliers numériques : ouverture des inscriptions pour la rentrée 2023-2024 !

Renseignements et Inscriptions :

À l'accueil du Chai, 22 rue Grande

du mardi au jeudi de 10h à 17h - le vendredi de 10h à 15h
05 44 30 07 66 - lechai@portesdelacreuseenmarche.fr

Un service de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

VIE LOCALE

CHALLENGE REVISION CODE DE LA ROUTE

VENDREDI 10 NOVEMBRE

19H00

Salle des fêtes



NUMÉROS D'URGENCE

MÉDECINS DE GARDE

15 ou 05 55 41 82 02

URGENCES DENTAIRES

Contactez le 09 60 40 44 80

PHARMACIES DE GARDE

Contactez le 3237.



CONTACTS

Mairie

05.55.62.10.38

mairie.bonnat@orange.fr

du lundi au jeudi :

8h30-12h30 et 13h45-17h

vendredi : 8h30-12h30 et 14h-16h

Maison France Services

05.55.62.85.04

bonnat@france-services.gouv.fr

du lundi au jeudi :

8h30-12h30 et 13h45-17h

vendredi : 8h30-12h30 et 14h-16h

Médiathèque Mille Pages

05.55.81.09.66

bibliotheque.bonnat@orange.fr

Mardi, mercredi, vendredi :

9h-12h et 14h-18h

Jeudi et samedi : 9h-12h

